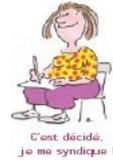




# 68



SNUipp65 BP 841 65008 Tarbes Cedex  
Siège : école Jules Ferry 5 Rue André Breyer à Tarbes  
Tel : 05 62 34 90 54 Fax : 05 62 34 91 06  
Email : [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr) Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,  
encore une enquête à remplir .... en pj. Dans ce qui est écrit en bleu vous supprimez les réponses inutiles, et quand vous avez le choix entre oui et non, c'est pareil.  
Pensez à enregistrer l'enquête sur votre ordi avant de la renseigner, sinon les réponses ne resteront pas.

Concernant cet enseignement obligatoire, c'est l'Etat qui est maître d'œuvre et qui doit donner les moyens pour qu'il soit assuré dans toutes les écoles publiques.  
comme vous le savez, celui-ci se défausse complètement sur les personnels pour faire face à son incurie.  
je remets ci-dessous la partie du compte-rendu que nous avons fait de l'audience intersyndicale du 8 septembre : les propos de l'IA et du SGEN-CFDT sont en orange ceux du SNUipp en bleu

✗ LV : problème des collègues non habilités à l'enseignement d'une langue étrangère. L'IA pense qu'avec de la formation débouchant sur une habilitation, et des échanges de service il peut assurer cet enseignement pour la majorité des écoles. Il a demandé aux IEN de recenser les moyens et les besoins pour toutes les écoles. Il pense qu'il y aura des difficultés sur les circo de Lannemezan, Lourdes/Bagnères et Vic Val d'Adour. Il indique que la priorité du MEN pour la LV1 est l'anglais dans le cadre du socle commun. A la question du SGEN-CFDT sur la possibilité d'assurer cet enseignement grâce à des heures sup pour les profs de collège, il répond qu'il va faire le point. Il considère par ailleurs qu'il faut donner priorité au cycle 3 même si l'obligation commence en CE1 avec possibilité d'initiation dès le CP.

Le SNUipp.FSU lui rappelle que les échanges de service ne peuvent pas être imposés et que des situations conflictuelles peuvent naître au sein des équipes, et sous la pression des parents. Il en a conscience et ne veut pas en arriver là ...

Le SNUipp.FSU lui demande ce qu'il fera en cas d'échec à trouver une solution : je ferai un constat de carence répond-il. A l'impossible nul n'est tenu. Le SNUipp.FSU lui rétorque que c'est également vrai pour les enseignants. Compterait-il sur la pression des parents justement ?

Le SNUipp.FSU pose à nouveau la question des postes fléchés qui ont permis à des collègues d'arriver sur des postes en faisant exploser la règle du barème, alors que certaines écoles ont changé de langue. L'IA convient que c'est un vrai problème. Il ne veut plus flécher de postes et faire une remise à plat dit-il.

Le seul objectif de l'IA, comme du gouvernement, c'est d'afficher que les enseignants sont formés pour cet enseignement, peu importe la qualité et l'efficacité de cette formation.

Le SNUipp.FSU65 accompagnera et défendra les collègues qui feront le constat de leur impossibilité à assurer cet enseignement dans des conditions utiles à leurs élèves.

Nous vous adressons donc une enquête sur ce sujet, à remplir le plus rapidement possible, et nous saisissons les Fédérations de Parents d'Elèves et les élus du département pour qu'ils interviennent auprès de l'IA et du MEN sur cette question, dès que nous aurons un état des lieux à présenter. L'IA s'était engagé à faire cette enquête de son côté via les IEN : cela a-t-il été fait, nous ne le savons pas et nous n'avons pas le retour de cette enquête si elle a été menée.

Pour faire avancer ce dossier, il serait utile que les Parents et les élus se mobilisent pour mettre l'IA (et pas les enseignants), face à ses responsabilités. Les enseignants ne sont pas responsables de cette situation ni du fait qu'ils ne bénéficient plus d'une formation initiale et continue qui leur permette de faire face à leurs obligations de service. En revanche, l'IA ne peut pas se contenter d'un constat de carence qui laisserait des élèves sans accès aux savoirs que l'école doit leur dispenser.

nous nous adressons également à l'intersyndicale du 65.  
cordialement

joëlle noguère



Le service public d'éducation, nos métiers,  
on les aime, **ensemble** on les défend !

